

DEL-2020-77

L'An deux mille vingt, le cinq juin, à 9 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/5/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes LUTZ, FRANCESCHI.

MM AMOUDRY, ALLARD, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BERNARD, BESSON, BILLET, BOSLAND, BOSSON F, BOURGEOUX, BUFFLIER, BURNET, CALMUS, CATALA, CHAUTEMPS, DESCHAMPS, DREVON, FOURNIER, FRANCOIS, GILLET, GOLLIET-MERCIER, GYSELINCK, HERISSON, HERVE, JACQUES, LAMBERT, LANDAIS, LOMBARD, MACHARD, MILON, PAPEGUAY, PEILLEX, PEUGNIEZ, SIBILLE, STEYER, TRIVERIO, VILLET.

Suppléants :

MM BOSSON, CHENEVAL, MAXENTI.

Avaient donné pouvoir :

Mme DUBY-MULLER.

MM BONDURAND, COUTIER, DEMOLIS, DEROUSSIN, DESILLE, FAVRETTO, LAGGOUNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BERTHIER, METRAL, MUFFAT.

MM AYEB, BARDET, BAUD, BILAVARN, BLONDIAUX, BOISIER, BOUCHET, CAMPART, CHARRAT, CHESSEL, CIABATTINI, DEAGE, DUCROZ, DUSSAIX, FAVRE-VICTOIRE, FILLON, FOUQUET, GAMBARINI, GRANDCHAMP, GUENAN, GUIRAUD, HEISON, LAPERROUSAZ, LAPRAZ, MAURE, MAURIS-DEMOURILOUX, MONATERI, MONET, MOUCHET, MUGNIER, OGIER, PACORET, PAGET, PELISSIER, PERRET A, PERRET G, PETIT, PITTE, POUCHOT, RICHARD, ROGUET, RUDYK, SCHEVENEMENT, SERMET-MAGDELAIN, VANDERSCHAEGHE, VICAT.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,

MM SCOTTON, CHALLEAT, GATINET, LOUVEAU, LYARET, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 96

Présents : 42

Représentés par mandat : 8

**Objet : COMMUNE DE SAINT-GINGOLPH - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE « SYAN'ENR » -
PRISE DE PARTICIPATION DE SYAN'ENR AU CAPITAL D'UNE SOCIETE DEDIEE A LA
PRODUCTION D'ENERGIE HYDROELECTRIQUE**

Exposé du Président,

Le SYANE est actionnaire à 70 % de la Société d'Economie Mixte (SEM) Syan'EnR.

Cette SEM, créée à l'initiative du Syndicat en 2017, regroupe également les SEM SIPeNR, RETprod et ESSprod pour 10 % chacun.

Suite à l'avancement des négociations avec la société SAS Hydromorge au sujet d'un projet hydroélectrique sur la commune française de SAINT-GINGOLPH, il est proposé aux élus du SYANE de se prononcer sur une prise de participation, par Syan'EnR, dans la Société Hydromorge.

Ce projet hydroélectrique, d'une puissance de 2 500 kW sur le cours d'eau de la Morge, a été initié en 2010 sur la commune de SAINT-GINGOLPH par cinq acteurs :

- Deux sociétés françaises : VALECO et Cayrol International ;
- Trois acteurs suisses : la commune de Saint-Gingolph suisse, la société Romande Energie et l'association de la Bourgeoisie Suisse.

Ces 5 acteurs forment actuellement la société SAS Hydromorge.

Les autorisations réglementaires sont prévues d'être obtenues au premier semestre 2021 pour une mise en service de l'installation au deuxième semestre 2023.

Depuis 2014, la commune de SAINT-GINGOLPH souhaite faire partie de la société Hydromorge, dans la mesure où le projet se trouve intégralement sur son territoire. Le SYANE accompagne la commune depuis 2015 sur ce dossier.

Un accord a été trouvé en janvier 2020 avec l'ensemble des acteurs de la SAS Hydromorge, celle-ci acceptant de céder au total 10 % de ses parts à la commune et Syan'EnR.

Du fait des restrictions réglementaires concernant la participation financière des communes dans de telles sociétés de projets (loi Energie Climat), la répartition des 10 % de parts entre la commune de SAINT-GINGOLPH et Syan'EnR est programmée comme suit :

- 3 % à minima pour la commune, pouvant évoluer dans les années à venir jusqu'à 5 % si une évolution législative le permettra ;
- 5 % à minima pour Syan'EnR pouvant être porté à 7 % dans un premier temps, afin d'être complémentaire avec la participation de la commune.

D'autre part, Syan'EnR a proposé à la commune de SAINT-GINGOLPH de prendre en charge les 10 % jusqu'au début de l'année 2021 afin de finaliser rapidement la transaction et de laisser du temps à la commune pour dégager la trésorerie nécessaire. Une convention en ce sens entre Syan'EnR et la commune est prévue pour formaliser les termes de cet accord.

Concernant la prise de participation dans la SAS Hydromorge, il est prévu une finalisation de l'accord au début du second semestre 2020.

Syan'EnR dispose du capital nécessaire à cette prise de participation, qui correspondra :

- à un montant de 100 k€ pour 2020 (dont 30 k€ à 50 k€ remboursés par la commune de SAINT-GINGOLPH début 2021 selon la répartition finale des parts entre la commune et Syan'EnR) ;
- à un montant compris entre 50 k€ et 70 k€ au plus tôt à la fin de l'année 2021 (selon la répartition finale des parts entre la commune et Syan'EnR).

Le SYANE étant l'actionnaire majoritaire de Syan'EnR, les élus du Comité Syndical sont invités :

1. à approuver la prise de participation de la SEM Syan'EnR dans le capital de la SAS Hydromorge, avec une souscription comprise entre 5 et 7 % suivant le choix final de la commune de SAINT-GINGOLPH,
2. à approuver la prise en charge, dans un premier temps, de l'ensemble des 10 % par Syan'EnR, ceci afin de finaliser rapidement la transaction avec la SAS Hydromorge.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

